

Le SERCE demande une ouverture rapide de la concertation sur le décret relatif à la rénovation des bâtiments tertiaires

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal est revenue le 3 mars dans un entretien accordé au journal *Le Monde* sur la nécessité de publier le décret d'obligation de rénovation des bâtiments tertiaires.

Le Président du SERCE, Alain Le Du, a accueilli très favorablement sa volonté de voir paraître prochainement ce décret : *"Je ne peux que partager la vision de Ségolène Royal qui souhaite avancer sans plus attendre dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments !"*

En effet, le texte d'application de cette obligation, qui est issue de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, n'a jamais été publié. Son principe est pourtant repris dans la loi "Transition énergétique", qui étend son application à l'horizon 2050 avec un renforcement des exigences tous les 10 ans (article 5 bis).

Interrogée sur ce point, Ségolène Royal annonce une publication du décret d'application d'ici l'été. Le SERCE s'en félicite car il est urgent de pouvoir lancer une concertation à laquelle il souhaite apporter l'expérience de ses entreprises adhérentes dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments. La rédaction du décret doit permettre de dépasser les difficultés de mise en œuvre précédemment identifiées.

La publication de ce texte constitue un enjeu économique fort pour le secteur du bâtiment déjà très éprouvé. *"Jusqu'à présent le parc de bâtiments tertiaires a régulièrement été oublié alors qu'il représente un gisement d'économies très important. Le marché attend aujourd'hui un signal des pouvoirs publics pour se constituer, et générer des milliers d'emplois à court terme. Le SERCE estime que si le taux de rénovation des bâtiments tertiaires passait de 1,5% environ à 2,5% par an, cela représenterait un potentiel d'emplois de 40 000 personnes pour ses entreprises adhérentes."*

Contact presse : Marielle MOURGUES - m.mourgues@serce.fr – 01 47 20 69 45

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique réunit 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France (CA France 2013 : 16,1 milliards d'euros ; 145 000 salariés). Sont adhérents des PME ainsi que les grandes entreprises de la profession. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des travaux publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et Communication (FIEEC).
